



LITIGE SUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE.

Par **JACLINE**, le **04/07/2010** à **18:53**

Bonjour,

Propriétaire d'un terrain en indivision à 4, nous venons de procéder au partage du terrain mais 3 des parcelles sont enclavées et sont desservies par un chemin (édifié par les 3 propriétaires et utilisé par eux depuis + de trente ans).

Cette servitude n'a jamais été officialisée ce que nous voulons maintenant faire.

Question : le propriétaire du début du chemin peut-il refuser? et peut-il réclamer une indemnité alors que cette servitude est trentenaire?

Qui peut le mieux nous renseigner, un avocat ou un notaire?

Merci.